

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – société PARC SOLAIRE DE CHAMPLAS
Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol – commune de Culhat

Une enquête publique est ouverte **du mardi 9 janvier 2024 à 9h au vendredi 9 février 2024 à 17h** sur le projet présenté par la société PARC SOLAIRE DE CHAMPLAS relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Culhat.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire n° 063 131 23 L0004 déposée le 13 avril 2023 en mairie de Culhat par la société PARC SOLAIRE DE CHAMPLAS.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Culhat s'implante sur une superficie d'environ 13,95 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 5,594 MWc, pour une production envisagée de 7,54 GWh/an.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- lundi : de 13h30 à 17h00
- mardi – mercredi – jeudi : de 9h00 à 12h00
- vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- samedi : de 9h00 à 12h00

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Bernard NUGIER Directeur de cabinet conseil départemental, en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public :

- mardi 9 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
- lundi 15 janvier 2024, de 14h00 à 16h00
- mercredi 24 janvier 2024, de 10h00 à 12h00
- samedi 3 février 2024, de 9h00 à 11h00
- **vendredi 9 février 2024, de 15h00 à 17h00**

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignnant sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Culhat,
- en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5066@registre-dematerialise.fr
- en les formulant sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5066>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

M. RAKOTOARIJAONA (Chef de projet) – société SOLARVIA – 1973, boulevard de la Défense – 93727 NANTERRE – tel : 06 58 80 67 76 – courriel : andriamiravaka.rakotoarijaona@vinci-autoroutes.fr

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Culhat, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.